

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 19/02/2025

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ Après consultation, de retenir l'offre de la Sté SOGETHA pour le remplacement de 2 ventilo-convection modèles CARRIER 42NZ439G pour les services administratifs pour un montant de 3850.44 € HT, comprenant la fourniture, l'installation, les raccordements électriques et hydraulique ainsi que la régulation.
- ❖ Après consultation, de signer un contrat de 48 mois pour la location et la maintenance de 12 photocopies à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant mensuel de 1066.97 € TTC.
- ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie, relatif à la fourniture et à la livraison des repas pour la crèche du 23/12/2024 au 24/12/2024, au prix de 156 € HT.
- ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie, relatif à la fourniture et à la livraison des repas pour la crèche du 02/01/2025 au 03/01/2025, au prix de 156 € HT.
- ❖ De signer un contrat de prestations de services pour l'année 2025 avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental 04 pour la réalisation de prélèvements et d'analyses des repas produits par le restaurant scolaire de la commune pour un coût estimatif annuel variable de 2 076.70 € HT.
- ❖ De signer la convention de mise à disposition de personnel à durée déterminée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage avec Objectif Plus du 16/12/2024 au 15/12/2025 inclus, avec Mme Nihade CHEBCHOUBI.
- ❖ De conclure un bail de location avec M. Berteau Oliver, de 3 ans renouvelables à compter du 1^{er} janvier 2025, pour le logement SIS 2 Place de la Fontaine Ronde 1^{er} étage pour un loyer mensuel de 414.93 €.

De signer un contrat relatif à la fourniture et la livraison des repas pour l' Accueil Collectif de Mineurs (ACM), avec l'Ets Terres de Cuisine pour la période des vacances scolaires d'avril et juillet/Août pour l'année 2025 pour un montant de 3 798 € TTC (maternelle et primaire) et 4 558 € TTC pour les adultes.

- ❖ De signer un devis avec l'Ets Les Bocaux de Mamie, relatif à la fourniture et à la livraison des repas pour la crèche du 10/02 au 21/02/2025, au prix de 928.20 € HT.
- ❖ De signer un contrat de prestations d'insertion avec l'Atelier des Ormeaux relatif à l'entretien des espaces verts, des travaux de propreté urbaine, pour un an (année 2025), pour un maximum de 1000 heures au taux horaire de 18 € (Non soumis à TVA).
- ❖ De signer un marché de services de réinsertion sociale et professionnelle avec l'Atelier des Ormeaux, pour l'entretien forestier en réponse aux Obligations Légales de Débroussaillement (OLD), pour un an (année 2025), pour un maximum de 300 heures, au taux horaire de 18 € (Non soumis à TVA).

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

1. N° 2025-17-02-01 3EME TRANCHE DU CENTRE ANCIEN – REGIE DES EAUX – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la délégation de Maitrise d'ouvrage pour la Réhabilitation du Centre ancien 3^{ème} tranche.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2025-17-02-02 3EME TRANCHE CENTRE ANCIEN – DLVAgglo – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la délégation de Maitrise d'ouvrage pour la Réhabilitation du Centre ancien 3^{ème} tranche.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. N° 2025-17-02-03 3EME TRANCHE CENTRE ANCIEN – SDE04 – CONVENTION DE MANDAT ENFOISSEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec le SDE 04.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. N° 2025-17-02-04 3EME TRANCHE CENTRE ANCIEN – SDE04 – CONVENTION DE MANDAT ENFOISSEMENT FIBRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec le SDE 04.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. N° 2025-17-02-05 FINANCES – 3EME TRANCHE DU CENTRE ANCIEN – PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le plan de financement tel que proposé.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. N° 2025-17-02-06 DLVA – ZA – CONVENTION TYPE DE GESTION DE ZONE D'ACTIVITES

Le Conseil Municipal, après en après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. N° 2025-17-02-07 FINANCES – CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal, après en après en avoir délibéré, admet en pertes sur créances irrécouvrables la somme présentée par le comptable de Forcalquier.

Délibération adoptée à l'unanimité

8. N° 2025-17-02-08 SOCIAL – CASIC - APPROBATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, après en après en avoir délibéré, approuve les statuts du CASIC.

Délibération adoptée à l'unanimité

9. N° 2025-17-02-09 DLVA – LOGEMENTS - PLAN DE PARTENARIAT DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX (PPGDID) 2025-2030

Le Conseil Municipal, après en après en avoir délibéré, approuve le PPGDID pour la période 2025-2030.

Délibération adoptée à l'unanimité

**10. N° 2025-17-02-10 FINANCES – CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE :
ACTUALISATION DE L'AP/CP**

Le Conseil Municipal, après en après en avoir délibéré, vote l'actualisation de l'AP/CP du groupe scolaire telle que présentée.

Délibération adoptée à l'unanimité

11. N° 2025-17-02-11 MARCHE HEBDOMADAIRE – FIXATION DU DROIT DE PLACE

Le Conseil Municipal, après en après en avoir délibéré, décide de fixer le montant du droit de place à 50€ forfaitaire par semestre, pour l'année 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

**12. N° 2025-17-02-12 SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE :
PARTENARIAT ET ADHESION**

Le Conseil Municipal, après en après en avoir délibéré, vote l'adhésion à la centrale villageoise.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 20h45

